

INSCRIPTION 2026.2027

Nom.....Prénom.....

Date de naissance :

Adresse :

Mail :

N° de tel :

Choix du forfait

Adhésion annuelle **OBLIGATOIRE** : 21€

Cours choisis (préciser le niveau et l'horaire) :

Total des cotisations (forfait annuel ou trimestriel) à régler avant le début des cours :

Je reconnais avoir pris connaissance du **règlement intérieur de l'école disponible sur**
www.ecolemaitelangevin.fr et m'engage à le respecter.

Je fournis :

- Cette fiche d'inscription
- Mon adhésion de 21€
- Mon règlement total par chèque ou espèces avant le début d'année

- À l'ordre de Maité Langevin

- Date :

Signature :

-

Personne à prévenir en cas d'urgence

Mr ou Mmeau

Autorisation pour mineur

Je soussigné(e), en qualité de père, mère ou tuteur légal

(barrer les mentions inutiles), autorise mon fils ou ma fille
à participer aux cours de danse proposés par l'école Maité Langevin.

Règlement intérieur de l'école de danse Maité Langevin

- Les cours étant réservés aux membres de l'école de danse, chaque élève doit verser une cotisation annuelle fixée à 21€. Cette cotisation est valable du 1er septembre au 31 août de l'année suivante.

2- Les mineurs doivent avoir une autorisation de leurs parents ou tuteurs.

3- La responsabilité de l'école de danse ne pourra être engagée pour tout préjudice corporel ou matériel causé ou subi par toutes personnes, élèves et accompagnants ; tant lors des cours, des spectacles, etc....qu'au cours des déplacements occasionnés par les cours.

4- Il est fortement conseillé d'avoir une assurance responsabilité civile si l'on veut couvrir d'éventuels risques...

5- La direction n'est pas responsable en cas de perte ou de vol d'objet personnel des élèves. Il est donc vivement recommandé de ne pas amener d'objets de valeur et faire preuve de vigilance.

6- Les tarifs sont calculés sur un forfait annuel qui suit le rythme scolaire. Les cours doivent être réglés d'avance au plus tard le 5 de chaque mois. Aucun remboursement ne sera possible sans justificatif médical. Tout trimestre entamé est dû dans son intégralité.

7- Tout enregistrement magnétique, photographique ou vidéo est interdit pendant les cours. La direction se réserve le droit d'utiliser à titre promotionnel les photos et vidéos réalisées durant les cours ou spectacles par son équipe.

8- Les élèves de danse classique et street jazz doivent obligatoirement pratiquer leurs cours de danse avec des chaussures spéciales en salle, qui doivent être exclusivement réservées à un usage intérieur (maintien de la propreté des lieux).

9- La direction se réserve le droit de modifier le déroulement des cours. Elle se réserve également la possibilité de reporter, voire d'annuler un cours si l'effectif du cours est inférieur à 4 élèves

. 10- Pendant les vacances scolaires, les cours sont systématiquement suspendus la 2eme semaine. Un aménagement peut être proposé selon la disponibilité des professeurs durant la 1ere semaine de vacances

. 11- Tout élève s'engage à entretenir bon esprit et respect des autres. C'est pourquoi tout propos anti-sportif, injurieux, sexiste ou raciste se verra immédiatement sanctionné. Tout manquement à un des points du règlement intérieur pouvant porter préjudice à l'école de danse pourra aboutir à une exclusion.

12- Les cours ne sont pas ouverts au public.

13- Il est interdit de fumer à l'intérieur des locaux.

14- En cas de retard de plus de 10 ' l'élève ne peut accéder au cours.

15- la tenue des élèves doit être correcte. Les chaussettes sont propres et réservées à l'usage exclusif du cours de danse (pas de chaussettes ,portées toute la journée) Les cheveux attachés .